



DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL du 30/11/2023

Monsieur le président,

Selon les dernières données produites par l'INSEE, l'inflation des produits de consommation courante a bondi de 21,3 % depuis août 2021. Par ailleurs, aucune inversion de la tendance en vue, malgré les commentaires rassurants de notre ministre Bruno Le Maire.

Dès lors, comment les agents publics pourraient-ils se satisfaire d'une augmentation du point d'indice de seulement 1,5 % , octroyée dans sa grande générosité par le gouvernement.

Toujours dans sa grande générosité, le gouvernement décide d'accorder à ses agents une prime dite « de pouvoir d'achat » dégressive de 800 € à 300 €. Hélas, à regarder de plus près, cette fameuse prime est soumise à de telles conditions qu'un grand nombre d'agents publics vont rester sur le bas-côté.

Dernier épisode en date, dans le cadre de la négociation indemnitaire ouverte depuis mi-septembre, le Directeur Général a refusé toutes les propositions des organisations syndicales et décidé l'attribution d'une prime ponctuelle, versée fin 2023, aux seuls personnels considérés comme ayant subi les dysfonctionnements de GMBI.

Il fait donc le choix d'exclure 74 000 agents de toute reconnaissance de leur engagement collectif au service de la DGFIP. C'est proprement scandaleux !!

Par l'attribution de cette prime « galère », différenciée, source d'injustice, la Direction Générale fait le choix de fractionner, diviser un peu plus le collectif DGFIP, individualiser et isoler. Tel n'est pas l'horizon que défendent les organisations syndicales qui ont toutes refusé de signer cet accord.

En effet, tous les agents de la DGFIP méritent collectivement de recevoir une meilleure rémunération car tous sont sous tension et assurent malgré tout la qualité du Service Public.

Cet engagement des agents ne se fait pas à n'importe quel prix, les résultats de l'observatoire interne 2022 le prouvent bien.

Cet instantané a le mérite de livrer l'état d'esprit des agents ayant répondu à l'enquête, et une fois de plus, le constat est affligeant. Ils se disent , pour leur majorité, inquiets, désabusés, fatigués, le thème du management exercé revenant comme un des principaux éléments générateurs de cet état d'esprit, les agents indiquant à une écrasante majorité, comme depuis ces 5 dernières années, que leur direction n'évoluait pas dans le bon sens.

Il faut dire que notre administration connaît un rythme de restructuration effréné avec une destruction massive d'emplois publics (35 000 emplois supprimés sur les 20 dernières années).

Dans ce contexte de conditions de vie au travail dégradées, cerise sur le gâteau, à l'ordre du jour de ce CSAL, vous nous proposez de supprimer un des deux ponts naturels de 2024, celui du 10 mai. Nous le savons, dans la note du 13 juillet 2023, la Direction Générale adresse un rappel du caractère facultatif des ponts naturels et appelle clairement à les limiter.

Elle joue du battage médiatique sur la chaotique campagne de déclaration pour faire porter la responsabilité aux jours fériés et ponts du printemps. Une seule journée de fermeture, à la fin d'une

campagne déclarative harassante, aurait donc tant grévé notre efficacité qu'il faudrait y mettre fin ?!
Ce pont, pratiqué depuis longtemps, serait donc LE responsable ?!
Priver les agents de la DDFIP du Tarn de ce pont naturel serait pris comme une injustice doublée d'un manque de considération.

Outre les services publics d'urgence indispensables à la population, nous serions la seule administration ouverte dans le département tandis qu'écoles, collèges, lycées, CAF, collectivités locales et banques seraient fermés !

D'autres directions telles que notamment celles de la Gironde, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de l'Yonne ont octroyé ce pont naturel. Nous en appelons donc à votre responsabilité de Directeur Départemental, pour prendre la même décision.

D'ores et déjà, la CGT se prépare à poser un préavis de grève en cas contraire.

Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans les débats.